Décision 05-D-45 du 22 juillet 2005

relative à des pratiques mises en œuvre lors de la passation d'un marché de rénovation de l'usine d'incinération d'Issy les Moulineaux

Posted on: 25 août 2005 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Pratique établie Sanctions pécuniaires
Entreprise(s) concernée(s)	Isotec Entreprise, FL Smidth Airtech

Lire

le texte intégral de la décision

137.33 Ko